

# LE FOREM RECHERCHE

## 5 PSYCHOLOGUES (H/F/X)

RECRUTEMENT  
INTERNE/  
EXTERNE

### CONTEXTE

Le Forem est le Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Son cœur de métier : l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail dans une perspective d'emploi durable et de qualité, ainsi que la satisfaction des besoins des employeurs et de leurs offres d'emploi.

Récemment, le Gouvernement wallon a annoncé une série de mesures complémentaires afin de faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales. Le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant cessé d'augmenter ces 6 derniers mois, il a été décidé de renforcer les équipes du Forem par l'engagement de 60 Conseillers et 5 Psychologues car il est essentiel de poursuivre et d'intensifier le soutien et l'accompagnement des personnes, afin de les aider à retrouver rapidement un emploi.

De plus, de nombreux chercheurs d'emploi présentent des troubles d'ordre psycho-médico-sociaux qui peuvent être autant de freins à l'insertion professionnelle. Le Forem assure une prise en charge spécifique de ces chercheurs d'emploi dès lors que les problèmes identifiés sont invalidants pour l'insertion sur le marché de l'emploi. Ce travail consiste à chercher à lever les obstacles, ce qui peut se faire en s'appuyant sur le travail de partenaires externes.

Ces 5 postes sont à pourvoir au sein de la Direction Accompagnement du Siège central. Celle-ci a pour mission de soutenir les territoires dans le déploiement du service offert aux demandeurs d'emploi ainsi que de concevoir et développer l'offre de services en fonction des besoins des demandeurs d'emploi et des orientations stratégiques de la Wallonie et du Forem.

Trois équipes sont reprises dans la Direction Accompagnement : l'Equipe Gestion et régulation des dispositifs, l'Equipe Gestion des parcours tous publics et l'Equipe Gestion des parcours publics fragilisés. Leurs missions sont reprises en **annexe 1**.

### FONCTION

#### Mission

Vous venez en appui des équipes de Conseillers référents et d'Assistants sociaux dans la prise en charge des chercheurs d'emploi présentant des problèmes d'ordre psycho-médico-social (**annexe 2**), d'une part en faisant preuve de votre expertise sur les dimensions psychologiques, et d'autre part en intervenant comme interlocuteur de référence pour les services externes du secteur de la santé mentale/handicap auxquels seront adressés ces chercheurs d'emploi.

#### Activités

En tant qu'interlocuteur de référence pour les services externes :

- vous fluidifiez les relations avec les acteurs du secteur de la santé mentale ;
- vous assurez l'activité d'interface avec les services externes de santé mentale et du handicap mental ;
- vous veillez à l'adéquation de l'orientation vers les services externes spécialisées en santé mentale (afin notamment de limiter les files d'attente).

### EN BREF

Lieu : Charleroi

Service/Département : Direction

Accompagnement/Gestion des parcours publics fragilisés

Date limite pour postuler : 10/11/20

Type de contrat : CDI

Niveau d'études/expérience requise/grade :  
Master en psychologie / 3 ans d'expérience

### En tant qu'expert sur les dimensions psychologiques :

- vous venez en appui méthodologiquement par rapport à la détermination des besoins et des pistes d'actions pour les chercheurs d'emploi rencontrant des problématiques de santé mentale/handicap mental entravant la recherche d'emploi ou le maintien à l'emploi. Dans ce cadre, vous participez et mettez en place des outils spécifiques à destination des Assistants sociaux (par ex. participer au choix des outils qui facilitent et améliorent l'exploration de certaines dimensions définies dans l'ICF) ;
- vous réalisez des examens psychologiques de chercheurs d'emploi pris en charge en trajet spécifique ou présentant un handicap mental : approche non holistique, mais approche ciblée sur des dimensions particulières pour lesquelles des questions se posent ;
- vous participez occasionnellement aux Collèges décisionnels pour les chercheurs d'emploi en trajet spécifique ;
- vous intervenez ponctuellement dans des situations difficiles des chercheurs d'emploi en cours d'accompagnement : décrochages, deuil de la perte d'un emploi, déni...

### Conditions d'exercice

- vous travaillerez sous l'autorité de la responsable de l'Equipe Gestion des parcours publics fragilisés ;
- vous serez amené(e) à effectuer des prestations en territoire, ainsi que des prestations à distance ;
- il vous est proposé un contrat d'Expert Produits et services à temps plein ;
- salaire selon l'échelle barémique A6/1. Pour information, cela équivaut à :
  - 3.063,05 € mensuel brut indexé à 0 année d'ancienneté ;
  - 3.509,75 € mensuel brut indexé à 6 années d'ancienneté.
- vous bénéficiez d'une souplesse horaire tout en vous adaptant aux nécessités de service ;
- la fonction s'exerce au minimum à 4/5è temps.



l'ancienneté peut être valorisée à concurrence de 6 ans d'expérience dans le secteur privé (ou indépendant) et pour le total des années prestées dans le secteur public.

## PROFIL RECHERCHÉ

### Compétences comportementales

- vous traitez correctement l'information dans les délais impartis ;
- vous prenez des décisions à partir d'informations (in)complètes sans perdre de vue les objectifs à réaliser et vous mettez en œuvre ces décisions ;
- vous résolvez les problèmes de manière autonome ;
- vous partagez vos connaissances, vos idées et vos méthodes de travail ;
- vous êtes une personne de référence et vous accompagnez les autres dans l'exercice de leur fonction ;
- vous créez et améliorez l'esprit d'équipe en partageant votre avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues ;
- vous êtes intègre et impartial et vous respectez la confidentialité et les engagements ;
- vous vous impliquez et vous démontrez de la volonté à générer des résultats et vous assumez la responsabilité de la qualité des actions entreprises ;
- vous réagissez au stress en vous focalisant sur le résultat, en contrôlant vos émotions et en adoptant une attitude constructive face à la critique ;
- Vous adoptez une attitude souple face aux changements, et vous vous adaptez aux circonstances changeantes et à des situations variées.



## Compétences techniques

- vous disposez de compétences cliniques (neuropsychologie, orthopédagogie, psychologie de la santé ou assimilé), en orientation et/ou en insertion socio-professionnelle ;
- vous connaissez le règles de passation de tests ;
- vous connaissez le secteur de la santé mentale et de l'insertion socio-professionnelle (acteurs, offre de services...);
- vous connaissez la structure du Forem ainsi que son offre de services ;
- vous avez une bonne maîtrise des outils bureautiques : applications de l'environnement Microsoft 365 (Word, Excel, PowerPoint, Outlook, Teams, SharePoint, OneNote...);
- vous fournissez des conseils à vos interlocuteurs et développer avec eux une relation de confiance basée sur votre expertise.

## POSTULER

### Conditions d'accès

- vous êtes titulaire d'un Master en sciences psychologiques ;
- vous disposez d'une expérience de 3 années avec pratique de passation d'outils diagnostiques (tests, échelles de mesure) et interprétation de données, que ce soit dans un cadre clinique, d'orientation professionnelle ou d'insertion socio-professionnelle ;
- vous êtes en possession du permis B.

### Dossier de candidature

- rendez-vous sur [travailler-au-forem.leforem.be](http://travailler-au-forem.leforem.be)
  - créez un compte candidat (si nécessaire) ;
- complétez **les différents champs OBLIGATOIRES** :
  - diplôme ;
  - expériences professionnelles : celles-ci doivent être détaillées. Ces expériences professionnelles seront examinées uniquement sur base des informations introduites dans le champ adéquat (le CV ne les remplace pas) ;
  - veillez à y joindre les différents documents utiles à votre candidature en ligne :
    - copie du diplôme ;
    - lettre de motivation ;
    - curriculum vitae.



seuls les dossiers introduits de la sorte seront pris en considération ;



vous ne pouvez pas postuler via e-mail ;



il est demandé aux candidats internes de faire connaître leur candidature à leur hiérarchie ;



les candidat(e)s qui sont en possession d'un diplôme étranger doivent remettre une équivalence de ce diplôme. Celle-ci peut s'obtenir auprès du service ad hoc du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;



le candidat doit satisfaire à la législation relative à l'accès au territoire belge et aux autorisations de travail. Il devra fournir les documents adéquats au plus tard au moment du dépôt de candidature ;



dès que votre dossier est complet, postulez sur l'offre « **104995 – 5 psychologues** », et ce au plus tard le **10/11/2020**.

## Procédure de sélection

- après vérification des conditions d'accès, une présélection sera effectuée sur base des dossiers de candidature ;
- les candidat(e)s présélectionné(e)s seront invité(e)s à se présenter aux épreuves éliminatoires de sélection :
  - une épreuve préliminaire portant sur les connaissances et compétences techniques requises pour exercer la fonction ;
  - un examen portant sur les compétences et caractéristiques psychologiques requises pour exercer la fonction ;
  - un entretien devant un jury.

### PLUS D'INFOS ?

- annexe 1 : missions des équipes au sein de la Direction Accompagnement du Siège central du Forem ;
- annexe 2 : information sur le « trajet spécifique » ;
- sur [ce que le Forem offre en tant qu'employeur](#) ;
- votre contact : [selection.recrutement@forem.be](mailto:selection.recrutement@forem.be) [objet de mail : 104995].



## Annexe 1

### Principales missions des équipes au sein de la Direction Accompagnement du Siège central du Forem

#### Equipe gestion des parcours tous publics

Assurer la veille en rapport avec l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que des acteurs actifs dans le secteur (missions régionales, organismes d'insertion socio-professionnelles, etc.).

Concevoir des processus d'accompagnement et développer les pratiques professionnelles des Conseillers référents.

Assurer l'appui méthodologique aux territoires (concevoir et mettre à disposition des outils/méthodes de travail).

Concevoir des méthodes d'appropriation.

Contrôler l'application des procédures de travail et le respect des règles énoncées dans le cadre de l'accompagnement.

Coordonner des projets spécifiques.

Développer des contenus de formation pour le parcours de formation des Conseillers référents (et de leur hiérarchie pour les dimensions techniques).

Avec le Service qualité, sécurité et environnement, veiller à la qualité de l'Accompagnement.

Supporter les actions d'adressage auprès des services et prestataires concernés.

#### gestion des parcours publics fragilisés

#### Equipe gestion et régulation des dispositifsEquipe

Participer à l'identification des besoins en termes de développements et paramétrages informatiques nécessaires à l'offre de services aux demandeurs d'emploi.

Appuyer les transitions vers les nouveaux outils informatiques.

Organiser et garantir la gestion, la sauvegarde et la qualité des données concernant l'axe « demandeurs d'emploi » au sens large (encodage des prestations réalisées avec le demandeur d'emploi, outil de gestion des portefeuilles clients, données relatives aux demandeurs d'emploi ...).

Maîtriser le cadre législatif relatif aux demandeurs d'emploi et veiller à la cohérence entre celui-ci et les dispositions organisationnelles définies dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Identifier les informations à échanger avec l'ONEM, le Service contrôle ou des services internes ou externes, et veiller au traitement adéquat des informations obtenues d'ailleurs.

*L'équipe gestion des parcours publics fragilisés travaille sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi présentant une aptitude réduite au travail, demandeurs d'emploi rencontrant des problèmes médicaux, psychologiques et/ou sociaux avérés...), l'accompagnement des publics souhaitant réintégrer le travail après une incapacité/invalidité, la gestion des visites médicales ... et de manière générale, elle tient à jour le SharePoint dédié aux Assistant(e)s sociaux/ales et Conseillers/ères référents, réalise des reportings, représente la Direction dans des réseaux thématiques ou autres instances (AViQ, FEDRIS, INAMI, etc.)...*

*Cette équipe assure la responsabilité fonctionnelle de l'offre de services des Assistant(e)s sociaux/ales (± 40 collaborateurs/trices).*



## Annexe 2

### Information sur le « trajet spécifique »

#### 1. Un trajet d'accompagnement spécifique

Tout demandeur d'emploi inscrit au Forem est tenu de rechercher activement de l'emploi. Le Forem propose un accompagnement individualisé aux demandeurs d'emploi pour les aider dans leurs démarches de recherche d'emploi. Cet accompagnement est assuré par un conseiller référent.

Il arrive qu'un demandeur d'emploi ne puisse pas réaliser les démarches nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail car il connaît des difficultés d'ordre psycho-médico-social.

Dans ce cas, une prise en charge spécifique peut être mise en place. Elle comporte un ensemble d'actions intensives visant à réduire l'impact des facteurs qui entravent l'insertion sur le marché du travail et à favoriser l'insertion socioprofessionnelle. Ce trajet est assuré au Forem par un assistant social qui peut, le cas échéant, avoir recours à la collaboration de tiers.

#### 2. Conditions pour bénéficier d'un trajet spécifique

Trois conditions doivent être remplies pour bénéficier de ce type d'accompagnement :

- être un demandeur d'emploi en stage d'insertion ou bien être allocataire de chômage ou d'insertion ;
- être considéré par le Forem comme un demandeur d'emploi éloigné de l'emploi en raison d'une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux qui affectent durablement la santé et/ou l'intégration sociale. Cela doit aussi avoir un impact négatif sur l'intégration professionnelle, avec comme conséquence que le demandeur d'emploi n'est pas en mesure de travailler dans l'année dans le circuit économique normal ou dans le cadre d'un travail adapté et encadré, rémunéré ou non ;
- démontrer une réelle volonté d'engagement dans ce trajet d'accompagnement spécifique.

#### 3. Identification d'un besoin et introduction d'une demande

C'est lors d'une rencontre avec le conseiller référent (lors d'un accompagnement) ou un évaluateur (lors d'un contrôle) que les difficultés du demandeur d'emploi peuvent être mises en évidence. Le conseiller ou l'évaluateur introduit alors une demande de prise en charge auprès d'un assistant social du Forem.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'insertion qui ne sont pas accompagnés doivent solliciter un accompagnement et faire mention de leurs difficultés à un conseiller pour que le processus de demande puisse être enclenché.

#### 4. L'analyse du Forem

Une fois la demande introduite, le demandeur d'emploi est invité à rencontrer un assistant social du Forem pour un entretien de bilan. À la suite de cet entretien et sur base des informations transmises et dont l'assistant social dispose, ce dernier remet un avis sur la situation et le soumet à une instance de décision. Le demandeur d'emploi est informé de cette décision par courrier.

Si le demandeur d'emploi ne rentre pas dans les conditions pour bénéficier d'un trajet spécifique, il poursuit ses démarches de recherche d'emploi, avec le conseiller référent s'il bénéficie d'un



accompagnement. Si cela s'avère nécessaire, des consultations sociales avec l'assistant social peuvent être envisagées en parallèle de l'accompagnement avec le conseiller référent.

Si le demandeur d'emploi entre dans les conditions pour bénéficier du trajet spécifique, l'assistant social entame une prise en charge dans le cadre d'un trajet spécifique (sans intervention du conseiller).

## 5. Durée et issues d'une prise en charge spécifique

L'accompagnement par l'assistant social dans le cadre de la prise en charge spécifique dure au maximum 39 mois. Pendant cette période, le demandeur d'emploi est tenu de répondre aux sollicitations de l'assistant social.

Tout au long de la prise en charge, l'assistant social complète un outil d'accompagnement qui permet d'identifier les problématiques ainsi que les points forts sur lesquels s'appuyer pour envisager des pistes d'actions et définir un plan d'actions adapté à votre situation.

La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) développée par l'Organisation Mondiale de la Santé est à la base de l'outil utilisé. Celui-ci a été conçu en prenant de la CIF les dimensions significatives en lien avec l'insertion professionnelle.

S'il s'agit de la première prise en charge spécifique, le demandeur d'emploi n'est pas soumis au contrôle de ses démarches de recherche d'emploi.

Au terme de la prise en charge, après analyse globale de la situation, l'instance de décision se prononce sur la capacité du demandeur d'emploi à rejoindre le marché du travail, ordinaire ou adapté.

- **Le demandeur d'emploi n'est pas en mesure de rejoindre le marché de l'emploi**

Il reçoit le statut de « **demandeur d'emploi non mobilisable** », pour une durée de 24 mois (durée renouvelable – nouveau passage par l'instance de décision).

Pendant cette période, il a au minimum un contact annuel avec l'assistant social et est tenu de répondre à ses sollicitations.

Il n'est plus soumis au contrôle par rapport à la recherche active d'emploi et continue à percevoir ses allocations.

- **Le demandeur d'emploi est capable de rejoindre le marché de l'emploi... et le trajet spécifique n'est**

Il reprend ses démarches de recherche d'emploi avec le conseiller référent s'il est accompagné ou est dirigé vers un conseiller s'il n'en a pas.



## Diplômes - titres pris en considération pour le niveau A

1) Les titres pris en considération pour l'admission au niveau A sont les suivants :

- les diplômes de master délivrés par une université, par une Haute école, une Ecole supérieure des Arts ou un établissement d'enseignement supérieur de promotion sociale ;
- les diplômes d'ingénieur civil et d'ingénieur industriel ;
- les diplômes de docteur délivrés par une université, au terme d'études de 3<sup>ème</sup> cycle ;
- les diplômes de médecin et de médecin vétérinaire ;
- les diplômes d'architecte délivrés par une université ou par un institut supérieur d'architecture ;
- les diplômes délivrés par une université ou par un établissement d'enseignement supérieur de type long au terme d'études de 2<sup>ème</sup> cycle ;
- les diplômes d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (A.E.S.S.) ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement artistique supérieur de type long, au terme d'études de 2<sup>ème</sup> cycle ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur de promotion sociale de type long, au terme d'études de 2<sup>ème</sup> cycle ;
- les diplômes délivrés par l'Ecole royale militaire donnant droit au titre d'ingénieur civil, de licencié ou de master ;
- les diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur maritime, au terme d'études de 2<sup>ème</sup> cycle ;
- les diplômes de grades équivalents aux grades de master ainsi que de docteur et qui sont délivrés en application de législations de la Communauté française ou nationales antérieures ;
- les certifications professionnelles délivrées par les opérateurs publics belges de formation ou de validation des compétences et qui sont positionnées au niveau 7 au moins du Cadre francophone des certifications ;

2) Sont également admis les diplômes équivalents aux diplômes visés au point 1 et délivrés en application de la législation de la Communauté germanophone, de la Communauté flamande ou de l'Etat fédéral ;

3) Sont également admis les diplômes obtenus selon un régime étranger qui, en application de la procédure légale d'octroi de l'équivalence (ou en vertu de traités ou de conventions internationales), sont déclarés équivalents à l'un des diplômes visés au point 1.

